



Québec

FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tel que le prescrit l'article 76 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), la Commission de la capitale nationale du Québec (« CCNQ ») rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

IDENTIFICATION DU FICHIER	
Désignation :	Système de gestion des réservations
Finalité du fichier :	Pour la gestion interne de l'organisme
Description :	Ce fichier contient des renseignements provenant du système de gestion des réservations
GESTION DU FICHIER	
Supports utilisés :	Manuel Informatique
Localisation :	Dans un endroit unique
Durée générale de conservation des renseignements :	5 ans
Personne ou organisme extérieur qui a accès au fichier à des fins de traitement :	Oui (Le fournisseur de services)
COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS	
Provenance de l'information versée au fichier :	La personne concernée Un membre du personnel
IDENTIFICATION DES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHIER	
Personnes principalement concernées par les renseignements versés au fichier :	Les usagés
Types de renseignements :	Renseignements d'identité
ACCÈS PAR LE PERSONNEL DE LA CCNQ	
Personnel ayant accès au fichier :	Le personnel du service à la clientèle